

LES TAP/TAL/ETUDE SONT FACULTATIFS ET GRATUITS !

## QU'EST CE QUE LE «TAL» ?

Le TAL, «Temps d'Accueil Libre», est proposé en parallèle des TAP. C'est un lieu d'accueil où les enfants jouent librement et où aucune activité précise n'est proposée donnant ainsi la possibilité aux parents de pouvoir venir **recupérer leur enfant entre 16h et 16h50.**

Il est organisé dans les locaux de la maison de l'enfance.

**A 17h, les enfants encore présents seront reconduits dans leur école respective pour être récupérés par leurs parents ou transférés en ALP. Ce système permet donc une plus grande souplesse.**

## MODALITÉS D'INSCRIPTION TAP «maternelle» ET TAP/TAL/ETUDE «primaire»

> Pour les enfants qui ont déjà un dossier en cours de validité, seul le remplissage du formulaire vous est demandé pour l'inscription en début d'année scolaire. **RAPPEL : les dossiers se renouvellent en novembre pour l'année civile suivante.**

> Les dossiers d'inscription devront être remis **obligatoirement en main propre directement** au bureau de la maison de l'enfance.

> Les formulaires d'inscription TAP/TAL/ETUDE pourront être retournés par mail à l'adresse suivante : [tap@ville-baillargues.fr](mailto:tap@ville-baillargues.fr), ou rendus en main propre au bureau de la Maison de l'Enfance **en respectant les délais demandés.**

### NOUVEAUX BAILLARGUOIS

> Si votre enfant est scolarisé pour la première fois ou si vous arrivez sur la ville, une **inscription préalable est obligatoire** pour inscrire votre enfant au TAP/TAL/ETUDE : d'une part, en rapportant le dossier d'inscription unique et d'autre part, en complétant le formulaire

#### ATTENTION !

**TOUT FORMULAIRE NON RENDU DANS LES DÉLAIS SIGNIFIERA QUE L'ENFANT NE PARTICIPERA PAS AUX TAP/TAL/ETUDE ET DEVRA ÊTRE RÉCUPÉRÉ À 16H TOUS LES JOURS.**

#### ATTENTION !

**AUCUN ENFANT NE POURRA PARTICIPER AU TAP/TAL/ETUDE SANS AVOIR REMPLI UN DOSSIER D'INSCRIPTION UNIQUE ET RENDU LE FORMULAIRE .**

LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION SONT DISPONIBLES :

> à l'accueil de la Maison de l'Enfance  
> téléchargeable sur l'Espace Famille et sur le site de la ville

[www.ville-baillargues.fr](http://www.ville-baillargues.fr)



Maison de l'Enfance André Valto Tél. : 04 67 87 41 93 - 95  
10, rue de la Chicane [tap@ville-baillargues.fr](mailto:tap@ville-baillargues.fr)  
34670 Baillargues



# BIP

BULLETIN INFOS PARENTS

Ville de  
Baillargues



N°7 - SPÉCIAL «RYTHMES SCOLAIRES» - JUIN 2015

**TAP** Temps d'Accueil Périscolaire  
**TAL** Temps d'Accueil Libre

## ÉDITO - Une politique éducative concertée pour la réussite scolaire de tous

Depuis 2001, la politique éducative de la ville s'exprime dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, le développement durable... La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en 2014 a été l'occasion de renforcer cette démarche entreprise depuis plusieurs années déjà pour favoriser l'ouverture des enfants sur le monde, développer la pratique sportive, promouvoir la citoyenneté et la réussite éducative. Notre volonté de garantir des services accessibles à toutes les familles se traduit par une attention particulière portée aux tarifs pratiqués, quand ce n'est pas la gratuité totale des activités proposées.

Formalisée au printemps dernier dans le Projet Educatif Territorial, notre démarche mobilise toutes les ressources pédagogiques du territoire, pour garantir la continuité éducative entre le temps scolaire et les temps de loisirs. Rédigé en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune (parents, enseignants, associations, agents municipaux, élus...), le projet de Baillargues s'articule de manière transversale autour de trois thèmes (culture, sport, citoyenneté), avec la volonté de construire un projet collectif et de le conduire avec tous les acteurs éducatifs locaux et institutionnels.

L'année scolaire qui s'achève aura démontré la mobilisation de tous pour mettre en œuvre un projet respectueux du rythme des enfants et de leur famille. Nous vous donnons donc rendez vous l'année prochaine pour poursuivre le travail entrepris et vous souhaitons un agréable été!



Jean-Luc MEISSONNIER

Maire de Baillargues

Vice Président de Montpellier Méditerranée Métropole  
en charge des Sports et des Traditions Sportives.



Ecole maternelle Antoine Geoffre



Ecole primaire Jacques Brel



Ecole primaire Georges Brassens



MATERNELLE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15 / 8H40					
8H50 / 9H	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail
9H / 11H55	<b>CLASSE</b>	<b>CLASSE</b>	<b>CLASSE</b>	<b>CLASSE</b>	<b>CLASSE</b>
11H55 / 12H	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail
12H / 13H35	<b>PAUSE DEJEUNER</b> cantine ou maison	<b>PAUSE DEJEUNER</b> cantine ou maison	<b>PAUSE DEJEUNER</b> cantine ou maison	<b>PAUSE DEJEUNER</b> cantine ou maison	<b>PAUSE DEJEUNER</b> cantine ou maison
13H35 / 13H45	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail
13H45/15H55	<b>CLASSE</b>	Accueil famille de 13h15 à 13h45 Accueil famille de 13h30 à 14h Mercredi après-midi MAISON DE L'ENFANCE	<b>CLASSE</b>	<b>CLASSE</b>	<b>CLASSE</b>
15H55 / 16h	ouverture du portail	<b>GOÛTER</b>	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail
16H / 17H	<b>GOÛTER + TAP</b>	Accueil des familles de 16h30 à 18h30	<b>GOÛTER + TAP</b>	<b>GOÛTER + TAP</b>	<b>GOÛTER + TAP</b>
16H50 / 17H	ouverture du portail		ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail
17h / 18h30					

PRIMAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15 / 8H40					
8H50 / 9H	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail
9H / 12H	<b>CLASSE</b>	<b>CLASSE</b>	<b>CLASSE</b>	<b>CLASSE</b>	<b>CLASSE</b>
12H	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail
12H / 13H35	<b>PAUSE DEJEUNER</b> cantine ou maison	<b>PAUSE DEJEUNER</b> cantine ou maison	<b>PAUSE DEJEUNER</b> cantine ou maison	<b>PAUSE DEJEUNER</b> cantine ou maison	<b>PAUSE DEJEUNER</b> cantine ou maison
13H35 / 13H45	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail
13H45/16H	<b>CLASSE</b>	Accueil famille de 13h15 à 13h45 Accueil famille de 13h30 à 14h Mercredi après-midi MAISON DE L'ENFANCE	<b>CLASSE</b>	<b>CLASSE</b>	<b>CLASSE</b>
16H	ouverture du portail	<b>GOUTER</b>	ouverture du portail	ouverture du portail	ouverture du portail
16H / 17H	<b>TAP OU TAL</b> (si inscription) OU ETUDE	<b>TAP OU TAL</b> (si inscription)	Accueil des familles de 16h30 à 18h30	<b>TAP OU TAL</b> (si inscription) OU ETUDE	<b>TAP OU TAL</b> (si inscription)
17H	ouverture du portail	ouverture du portail		ouverture du portail	ouverture du portail
17H / 18H30					

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION ET LES RÉSERVATIONS SONT OBLIGATOIRES

LES ENFANTS SONT INSCRITS AU JOUR ET NON À L'ACTIVITÉ

## ORGANISATION ET ENCADREMENT

### PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À L'ISSUE DU TEMPS SCOLAIRE

> A 15h55, si votre enfant n'est pas inscrit au TAP vous devez le récupérer avant 16h.

- > Si votre enfant est inscrit au TAP, il sera pris en charge par leur ATSEM et l'animateur encadrant.
- > Tout enfant non inscrit au TAP encore présent à 16h restera avec les enfants de sa classe et ne pourra être récupéré qu'à 16h50.

Si vous devez apporter des modifications de réservations (annulation pour maladie ou RDV...) vous pouvez contacter le service jeunesse avant 15h30.

### PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À LA FIN DES TAP

- > A la fin des TAP, vous pouvez :
- > soit récupérer votre enfant entre 16h50 et 17h
- > soit réserver l'ALP soir de 17h à 18h30 qui se déroule à l'école, encadré par le service jeunesse et les ATSEM.

#### ATTENTION !

Tout enfant qui ne sera pas récupéré et qui n'aura pas de réservation ALP soir sera confié à l'équipe de direction qui se chargera de prévenir les parents. Cette présence exceptionnelle sera facturée. (cf. règlement intérieur)

### ORGANISATION DES MERCREDIS

- La classe se termine à 11h55, vous pouvez donc :
- > soit récupérer votre enfant entre 11h55 et 12h
  - > soit réserver la cantine et venir chercher votre enfant à partir de 13h15 et jusqu'à 13h45 à l'école.
  - > soit réserver la cantine et l'ALP mercredi après-midi. Vous pourrez le récupérer entre 16h30 et 18h30 à la Maison de l'Enfance.

### DÉROULEMENT

#### GOÛTER + ATELIER

Les ateliers proposés seront tirés des centres d'activité suivants :

- > Arts graphiques
- > Eveil corporel
- > Environnement
- > Eveil musical

Le planning d'activité est disponible sur le site web de la ville et affiché à l'école. Les activités sont programmées les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Elles sont encadrées par l'ATSEM de la classe et l'intervenant de l'activité et se déroulent dans l'enceinte de l'école maternelle A. Geoffre.

## ORGANISATION ET ENCADREMENT

### PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À L'ISSUE DU TEMPS SCOLAIRE

En primaire, deux temps d'accueil

sont proposés : les TAP (Temps d'Accueil Péri-scolaire), les TAL (Temps d'Accueil Libre) et l'ÉTUDE pour les CE/CM (les lundis et jeudis de 16h à 17h).

Les TAP «primaire» se déroulent tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 17h et sont découpés en 4 pôles :

- > **Sport** : foot, tennis, judo, tambourin, accro sport
- > **Découvertes et traditions** : citoyenneté, traditions taurines, prévention santé...
- > **Artistique** : scrapbooking, atelier manuel, recyclage : maquette, musique, dessin
- > **Loisirs éducatifs** : informatique, « autour du livre », anglais...  
*Ces activités sont susceptibles de modifications.*

Soit 20 activités gratuites à découvrir le temps d'un cycle (entre chaque vacances). En début d'année, chaque enfant se voit attribué un numéro de groupe valable pour l'année scolaire entière. Après chaque période de vacances, le premier jour de reprise de classe, un bordereau nominatif est distribué aux enfants avec ses activités du cycle.

> A la fin du temps scolaire, les animateurs munis de leurs listes d'inscrits prennent en charge les enfants dont le numéro de groupe auquel ils appartiennent est peint au sol dans la cour de chacune des écoles.

> Si un enfant non inscrit au TAP/TAL n'est pas récupéré à 16h par les parents et sans autorisation de rentrer seul, il sera accompagné au TAL (Maison de l'Enfance). Cette situation doit rester exceptionnelle.

> Si vous devez apporter des modifications de réservations (annulation pour maladie ou RDV...) vous pouvez contacter le service jeunesse avant 15h30.

### LIEU D'ACCUEIL

Si les TAP se déroulent dans différents lieux (écoles primaires, médiathèque...), les TAL ont toujours lieu à la Maison de l'Enfance et l'ÉTUDE aux écoles, encadrée par les enseignants.

### ORGANISATION DES MERCREDIS

La classe se termine à 11h55, vous pouvez donc :

- > soit récupérer votre enfant à 12h
- > soit réserver la cantine et venir chercher votre enfant à partir de 13h10 et jusqu'à 13h45 à la Maison de l'Enfance.
- > soit réserver la cantine et l'ALP mercredi après-midi. Vous pourrez le récupérer entre 16h30 et 18h30 à la Maison de l'Enfance.

### PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À LA FIN DES TAP

- > A la fin des TAP, vous pouvez :
- > Ecole Brel : récupérer votre enfant dans la cour, à son numéro de rassemblement
- > Ecole Brassens : récupérer votre enfant au portail ou l'autoriser à sortir seul si autorisation remplie (cf formulaire)
- > réserver l'ALP soir de 17h à 18h30 qui se déroule à la Maison de l'Enfance, encadré par le Service Jeunesse.